

RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE HES-SO (CIP HES-SO)

Et en annexe rapports annuels 2024 et 2023 de la CIP HES-SO

Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud,

Mesdames les Députées et Messieurs les Députés,

Conformément aux dispositions de la Convention intercantonale sur la HES-SO, la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (ci-après la Commission) établit un rapport à l'intention des parlements qui y ont délégué leurs membres (sept par canton). Le présent rapport couvre les travaux de la commission durant l'année 2025.

1. RAPPEL DU RÔLE DE LA CIP

La Commission interparlementaire (CIP) de contrôle (ci-après la Commission) exerce la **haute surveillance parlementaire sur la HES-SO** et veille à la bonne application de la Convention intercantonale.

Son contrôle porte notamment sur la **planification financière, les comptes et le budget**. La Commission ne vote pas ces éléments, mais elle peut intervenir auprès du Comité gouvernemental par le biais d'**interpellations, postulats ou résolutions**. Ces instruments sont utilisés régulièrement, notamment en lien avec les **filières en pénurie** ou la **régulation dans le domaine de la santé**. Des questions peuvent également être adressées directement en séance.

La Commission exerce également un **suivi des objectifs stratégiques**. Si elle n'est pas compétente pour approuver la convention d'objectifs, elle contrôle la mise en œuvre de ces objectifs par la HES-SO.

Dans ce rapport, la Commission présente les points saillants de ses travaux. Le document traite de la thématique annuelle et des principaux dossiers traités : 1) La révision de la convention intercantonale ; 2) La place de la régulation dans le domaine de la santé ; 3) Les effectifs estudiantins ; 4) La situation financière et analytique ; 5) Les taxes d'étude ; 6) Les enjeux liés à la politique fédérale et européenne ; 7) Les communications du rectorat.

2. COMPOSITION DU BUREAU - DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS

Le Bureau de la Commission était composé des membres suivants, cheffes et chefs de leur délégation cantonale respective.

Moussia de Watteville (BE), présidente

Carine Carvalho (VD), vice-présidente, remplacée par Sebastien Kessler (VD) dès le 1.12.25

Benjamin Cochrane (VS)

Raoul Jaeggi (JU)

Thierry Arn (GE)

Marc Pauchard (FR)

Diane Skartsounis (NE)

En 2025, la Commission s'est réunie à **trois reprises en séance plénière**, chaque séance étant préparée par une réunion du bureau. Les séances plénières se sont tenues aux dates et lieux suivants :

- **7 avril 2025** – HES-SO, Lausanne
- **6 octobre 2025** – Grand Conseil vaudois, Lausanne
- **15 décembre 2025** – Rathaus, Berne

3. THÉMATIQUE ANNUELLE

La thématique retenue pour l'année 2025 était « **Évolution, enjeux et défis de la formation** ».

Elle s'est articulée autour de plusieurs axes :

- **Panorama de la formation à la HES-SO : évolutions et enjeux**
- **Filières de formation en tension**, avec un focus sur les **soins infirmiers** et les **filières MINT**
- **Former pour transformer**, programme visant à intégrer les enjeux de **durabilité dans l'enseignement**

La HES-SO regroupe aujourd'hui **plus de 21'000 étudiantes et étudiants** répartis dans **28 institutions** au sein de **sept cantons francophones ou bilingues**. Les travaux de la Commission ont notamment permis d'examiner la diversité de l'offre de formation et sa capacité à répondre aux **besoins du marché du travail**.

4. PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS

4.1. Enjeux institutionnels : révision de la Convention intercantonale

Un processus de **révision de la Convention intercantonale sur la HES-SO** est en cours. Si la rédaction d'un règlement d'application avait initialement été envisagée, il est apparu nécessaire de procéder à une **révision de la Convention elle-même**.

Les travaux engagés en **2023-2024** par les chefs de service des hautes écoles et le rectorat ont permis d'identifier plusieurs pistes d'amélioration, notamment concernant le **modèle financier**.

En **mars 2025**, le Comité gouvernemental a constitué un **comité de pilotage (COFIL)** co-dirigé par **Yves Rey**, chef de service des hautes écoles du canton du Valais, et **Luciana Vaccaro**, rectrice de la HES-SO.

Ce comité est chargé de conduire deux chantiers :

- la révision de la Convention intercantonale
- la révision du modèle financier

Un **avant-projet** concernant la Convention intercantonale devrait être présenté au Comité gouvernemental en **juin 2026**, avec une version finale attendue **au plus tard en novembre 2026**. S'ensuivront les travaux d'adoption parlementaire, auxquels la Commission sera associée.

4.2. Problématique de la santé : place de la régulation

La question de la **régulation dans le domaine de la santé** a fait l'objet d'un mandat spécifique. Un rapport a été réalisé et plusieurs scénarios ont été présentés au Comité gouvernemental.

Les analyses n'ont toutefois pas permis de dégager une solution claire concernant la place de la régulation. Une décision devra intervenir ultérieurement.

La Commission a également reçu une information sur le **devenir des étudiants et des diplômés en soins infirmiers**.

4.3. Effectifs des étudiant·e·s

La rentrée **2025** marque un **rebond du nombre d'étudiants en bachelor et master**. Après plusieurs années de stagnation ou de légère baisse, les effectifs enregistrent une **hausse globale de 1,29%**, supérieure à la croissance anticipée par l'Office fédéral de la statistique (0,5%).

Tableau des effectifs EPT 2-6-4 (à l'arrondi)

EPT 2-6-4 accueillis	C2024	B2025	PFD2026	AB2026	B2026	Écart B26/B25
HE-Arc	1'269	1'343	1'405	1'405	1'386	43
HES-SO Fribourg	1'972	2'153	2'123	2'130	2'114	-38
HES-SO Genève	5'231	5'486	5'522	5'522	5'498	12
HES-SO Valais-Wallis	1'946	1'999	2'051	2'051	2'049	50
Hautes écoles vaudoises	4'501	4'707	4'798	4'799	4'794	87
EHL	2'458	2'383	2'415	2'415	2'429	46
Changins	45	49	52	52	49	1
La Manufacture	69	72	72	72	72	0
HES-SO Master	676	730	707	707	726	-5
TOTAL	18'166	18'922	19'144	19'152	19'119	196

4.4. Finances et situation analytique

La Commission a examiné les **comptes 2024** et les principales évolutions financières de la HES-SO.

La **contribution fédérale** s'est révélée supérieure aux prévisions budgétaires, tandis que les **contributions des cantons partenaires** sont restées conformes au budget. Le **fonds de compensation** a permis de soutenir plusieurs projets prioritaires, notamment dans l'enseignement, la durabilité et l'initiative sur les soins infirmiers.

Le volume des effectifs étudiants s'est toutefois établi légèrement en dessous des prévisions budgétaires avec **17'364 EPT-ECTS**, soit une baisse de **0,7% par rapport à 2023**.

L'organe de révision confirme que les comptes **sont conformes aux normes MCH2** et ne comportent **aucune réserve**.

Le **budget 2026** s'élève à **596 millions de francs**, en hausse de **1,52% par rapport au budget 2025**.

Contribution des cantons partenaires (CHF, arrondis à la centaine, décompte en étudiant-e-s EPT ECTS)

Canton	B2025	PFD2026	AB2026	B2026
ARC	50'260'500	51'398'200	51'063'600	50'851'200
Fribourg	52'364'400	53'698'300	53'237'200	53'018'200
Genève	116'812'100	119'544'000	120'175'000	119'675'300
Valais	52'569'100	53'718'800	54'101'000	53'887'000
Vaud	136'191'900	139'180'200	139'580'300	139'029'500
TOTAL	408'198'000	417'539'500	418'157'100	416'461'200
<i>Variation en % par rapport au B2025</i>		2.29%	2.44%	2.02%

Légende : B = Budget ; PFD = Plan financier de développement ; AB = Avant-budget

Contributions fédérales de base (CHF)

	B2025	PFD2026	AB2026	B2026
Enseignement	145'806'100	146'370'000	146'229'200	147'679'800
Ra&D	22'144'300	22'486'000	22'626'800	22'851'300
Total	167'950'400	168'856'000	168'856'000	170'531'100
<i>Croissance par rapport au B2025</i>		0.54%	0.54%	1.54%

Évolution de la facturation et des effectifs AHES (EPT ECTS) et AHES – Passugg

	B2025	PFD2026	AB2026	B2026
AHES	11'411'100	11'388'300	10'893'800	10'780'400

La Commission a également examiné l'évolution du **résultat analytique (RAF)**, qui s'établit à **-128,7 millions**, soit une dégradation de **19,3 millions (+17,7%) par rapport à 2023**. Cette évolution appelle à la vigilance.

Résultats analytiques de fonctionnement (RAF)

	2022	2023	2024	Écarts 2023-2024	
Total des produits	690'075'710	704'230'241	724'843'394	20'613'153	2.9%
Total des charges courantes	786'245'801	813'601'446	853'563'821	39'962'375	4.9%
<i>Salaires - coûts</i>	<i>645'486'228</i>	<i>676'937'060</i>	<i>716'878'701</i>	<i>39'941'641</i>	<i>5.9%</i>
<i>BSM - coûts</i>	<i>140'759'573</i>	<i>136'664'385</i>	<i>136'685'120</i>	<i>20'735</i>	<i>0.0%</i>
Résultat analytique de fonctionnement	-96'170'091	-109'371'205	-128'720'427	-19'349'222	17.7

La Commission a demandé au Comité gouvernemental **une analyse à long terme de la situation financière**.

4.5. Taxes d'études

Il a été confirmé que la compétence relative aux **taxes d'études** relève exclusivement du **Comité gouvernemental**, conformément à la Convention intercantonale. Celui-ci n'entend pas rouvrir cette question dans le cadre de la révision de la Convention.

4.6. Enjeux liés à la politique fédérale et européenne

La Commission a suivi les conséquences du **programme d'allègement 2027** de la Confédération, qui prévoit des économies d'environ **450 millions dans le domaine formation, recherche et innovation (FRI)**.

Pour la HES-SO, l'impact potentiel est estimé à **près de 25 millions de francs**, soit environ **3% de son budget**.

La Commission a également examiné les développements liés aux relations entre la Suisse et l'Union européenne, en particulier la participation aux programmes **Horizon Europe** et **Erasmus+**. La HES-SO et le Comité gouvernemental ont transmis leur position dans le cadre de la consultation fédérale.

4.7. Communications du rectorat

Le Comité gouvernemental a renouvelé les mandats de l'équipe rectorale pour la période **2026–2030**.

Elle se compose de :

- **Luciana Vaccaro**, rectrice
- **Geneviève Le Fort**, vice-rectrice Qualité et responsabilité sociétale
- **Christine Pirinoli**, vice-rectrice Recherche et innovation
- **René Graf**, vice-recteur Enseignement

Le rectorat a également présenté les résultats de **l'enquête sur le harcèlement** menée en 2024 ainsi que l'avancement du **processus d'accréditation institutionnelle**, en cours.

5. CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par plusieurs **enjeux importants pour la HES-SO**, notamment en matière de financement, de gouvernance institutionnelle et d'évolution de l'offre de formation.

Dans ce contexte, la Commission interparlementaire de contrôle a poursuivi son rôle de **suivi parlementaire et de dialogue entre les cantons partenaires et les instances de la HES-SO**.

Les travaux ont notamment mis en évidence :

- les **incertitudes liées aux finances fédérales**,
- l'importance du **processus de révision de la Convention intercantonale**,
- les défis liés à l'**adaptation des formations aux besoins du marché du travail**, notamment dans certains domaines en tension.

La Commission continuera à suivre attentivement ces dossiers au cours des prochaines années.

En conclusion, la Commission recommande aux parlements des cantons membres de la CIP HES-SO d'adopter son rapport annuel 2025 et de prendre acte des deux rapports relatifs aux années 2023 et 2024.

Tramelan, le 11 mars 2026

Moussia de Watteville
Présidente de la CIP HES-SO en 2025

Pour la délégation vaudoise :
Sebastien Kessler
chef de la délégation depuis décembre 2025

Annexes : rapports d'activité de la CIP HES-SO pour les années 2024 et 2023

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE
DE LA HES-SO (CIP HES-SO), CI-APRÈS LA COMMISSION**

La Commission n'ayant pas publié son rapport d'activité pour l'année 2024, ce rapport est annexé au rapport 2025.

La portée du contrôle exercé par la Commission est définie à l'article 10 de la Convention intercantonale sur la HES-SO : a) les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ; b) la planification financière pluriannuelle ; c) le budget annuel ; d) les comptes annuels ; e) l'évaluation des résultats obtenus par l'institution. Le contrôle exercé par la Commission est de nature politique et relève de la haute surveillance. Dans ce cadre, la Commission ne définit pas les objectifs stratégiques de l'institution, mais en contrôle leur mise en œuvre. Ce mode de contrôle interparlementaire est spécifique aux établissements régis par des conventions intercantionales.

En 2024, la Commission s'est réunie à deux reprises, le 25 mars à Lausanne et le 6 décembre à Sion. Le Bureau de la commission s'est réuni trois fois, les 18 mars, 26 août et 25 novembre 2024.

Le Bureau de la Commission était composé des membres suivants, cheffes et chefs de leur délégation cantonale respective.

M. Tarcis Ançay (VS), président

Mme Moussia de Watteville (BE), vice-présidente

Mme Carine Carvalho (VD)

M. Raoul Jaeggi (JU)

M. Xavier Magnin (GE) remplacé par M. Thierry Arn (GE) dès septembre 2024

M. Marc Pauchard (FR)

Mme Diane Skartsounis (NE),

Dans ce compte rendu, la Commission présente les points saillants de ses travaux. Le document se divise en trois parties : les interventions de la Commission (interpellation, postulats et résolution) ; les thèmes institutionnels examinés (plan d'intentions, comptabilité analytique, plan financier, budget et comptes) ; et la thématique annuelle.

1. LES INTERVENTIONS INTERPARLEMENTAIRES

Retour sur la réponse écrite du Comité gouvernemental au postulat « Afin de renforcer les filières des professions en pénurie »

Le plan d'intentions de la HES-SO souligne l'importance de répondre aux besoins dans les domaines en forte pénurie. Cependant, toutes les solutions ne dépendent pas de la HES-SO, notamment celles liées à la formation professionnelle en amont des cursus HES.

La délégation vaudoise, à l'origine du postulat, a demandé comment le Comité gouvernemental et le Rectorat entendent renforcer les filières en pénurie (transition énergétique, numérique, social, soins) en mobilisant de nouvelles ressources, en adaptant la formation en emploi, la régulation, en renforçant le personnel d'enseignement et de recherche, en développant la formation continue, les stages pratiques et améliorant les conditions de la profession infirmière.

La HES-SO veut augmenter les quotas en travail social et mettre en œuvre l'initiative «soins infirmiers forts» pour accroître le nombre d'étudiant-es, tout en travaillant sur l'attractivité de ces filières. Dans le domaine Santé, le Rectorat veut assouplir les règles de la formation pratique afin de permettre davantage de stages chez des indépendant-es, les institutions ayant atteint leur capacité maximale. Pour remédier au manque de places, certains cantons, notamment Berne et Valais, ont inscrit dans la loi un système de financement incitatif encourageant les institutions de santé à accueillir des stagiaires.

Les jeunes infirmières et infirmiers quittent souvent la profession dans les premières années en raison de conditions de travail difficiles, ce qui accentue la pénurie. Il est essentiel d'améliorer l'attractivité du métier, les conditions salariales et sociales, l'équilibre vie professionnelle/vie privée, et de proposer des formations continues pour ceux qui souhaitent y revenir.

Le plan stratégique 2025-2028 de la HES-SO prévoit d'augmenter les formations en emploi pour attirer davantage d'étudiant·es. Le numérique facilite les formations à distance, tout en maintenant la nécessité de présence pour les parties pratiques et les simulations. Comme la formation continue n'est pas financée par les pouvoirs publics, les cantons peuvent/doivent mettre en place des dispositifs incitatifs pour faciliter l'accès dans les filières en pénurie.

De nombreuses mesures visent à favoriser l'accès aux professions en pénurie, confrontées parfois à une image moins attractive. L'objectif est de valoriser l'apprentissage pour alimenter les filières d'accès aux HES.

Une partie de la Commission dénonce un investissement insuffisant dans la formation des jeunes dans ces secteurs clés. Le coût inférieur des formations HES par rapport aux filières universitaires ou polytechniques rend urgent le renforcement des financements pour relever les défis sociétaux et former les talents de demain. Pour le Président du Comité gouvernemental, la formation, la recherche et l'innovation doivent rester une priorité nationale : sans nouveaux talents qualifiés, la Suisse se retrouvera en difficulté. Dans ce contexte de pénurie, une résolution pourrait inciter les parlements à mobiliser des moyens supplémentaires pour ces secteurs stratégiques.

La Rectrice souligne que la stagnation des moyens risque de réduire l'attractivité et le nombre de places offertes par la HES-SO. À ce titre, en tant que présidente de swissuniversities, elle plaidera auprès des commissions fédérales pour un financement FRI renforcé, faute de quoi les hautes écoles devront faire des choix difficiles concernant les formations, la recherche et le personnel.

Interpellation Cédric Roten « Adaptation de la taxe d'études de la HES-SO »

M. Cédric Roten, membre de la délégation vaudoise, a fait usage de son droit à déposer une interpellation qui a pu valablement être traitée lors de la séance plénière du 6 décembre 2024.

La décision du Comité gouvernemental d'augmenter la taxe d'études de la HES-SO dès l'année académique 2025 a suscité de vives inquiétudes, au sein de la communauté étudiante, comme en témoigne une pétition ayant reçu plusieurs milliers signatures. Cette mobilisation illustre la préoccupation des étudiantes et étudiants face à la répercussion financière de cette mesure et son impact potentiel sur l'accessibilité et l'attractivité de la HES-SO. C'est pourquoi, M. Roten a posé trois questions :

- 1) Quelle est la position du Rectorat de l'HES-SO face à cette hausse ?
- 2) Quelle évaluation a été faite quant à l'impact sur l'attractivité et les formations de l'HES-SO ?
- 3) Des échanges ont-ils eu lieu ou sont-ils en cours avec les organes internes de l'HES-SO, y compris les associations étudiantes ?

Le Président du Comité gouvernemental, a répondu oralement. Le Comité gouvernemental a eu l'occasion de présenter ses arguments, notamment par la publication d'un communiqué de presse qui, dans un premier temps, n'a suscité aucune réaction (<https://www.hes-so.ch/actualites/detail-actualites/adaptation-de-la-taxe-detudes-de-la-hes-so>).

Le montant de la taxe d'études relève du Comité gouvernemental (art. 19 de la Convention HES-SO), qui a pris sa décision à l'unanimité. La taxe n'avait pas été ajustée depuis 26 ans, et son augmentation correspond exactement à l'évolution du coût de la vie (IPC) sur cette période.

Conformément à l'art. 43 de la Convention HES-SO, la taxe d'études est arrêtée de façon à ce qu'elle soit socialement supportable et uniforme pour chaque filière et cycle de formation (bachelor, master) ; le montant des taxes d'études est harmonisé avec celui des autres hautes écoles spécialisées de Suisse. Comparée aux autres HES du pays, la taxe de la HES-SO reste parmi les plus basses et demeure comparable, voire plus modérée, que celles de l'EPFL ou des universités.

En Suisse, les formations de haute qualité sont principalement financées par les contributions fédérales, cantonales et communales (95% du coût total). La taxe d'études ne représente donc que 5% du financement, bien loin des systèmes américain ou britannique, où les frais peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers de dollars ou de pounds par semestre.

Le coût par étudiant·e varie de 20'000 à 50'000 francs par an selon les filières, plus bas dans les sciences humaines et plus élevé en ingénierie et architecture. La taxe semestrielle passera de 500 à 700 francs, avec un impact jugé faible sur les inscriptions. Les cantons offrent des bourses et des prêts pour les étudiant·es ayant des difficultés financières.

Pour les étudiantes et étudiants étrangers, la taxe est portée à 1'500 francs, mais cette mesure pourrait évoluer selon les négociations entre l'UE et la Suisse. Le Comité gouvernemental estime cette différenciation justifiée, car les familles vivant à l'étranger ne contribuent pas au financement public des institutions.

Le Président du Comité gouvernemental souhaite aborder **la question des autres taxes perçues**. Outre la taxe semestrielle, des frais de matériel et divers autres frais, de 150 à 200 francs, voire plus, peuvent s'ajouter et varient selon les filières. Leur perception est légitime si elle concerne des fournitures spécifiques, mais ils ne devraient pas figurer sur la même facture que la taxe semestrielle. Il est crucial de garantir une équité de traitement entre les différentes écoles.

La réponse orale du Comité gouvernemental a été adoptée tacitement par la CIP HES-SO.

Attente de la réponse du Comité gouvernemental au postulat « Planification des examens d'entrée dans le domaine santé de la HES-SO ; modalités d'admission et moment de la régulation »

En décembre 2023, la Commission a adopté ce postulat à l'unanimité.

Le Comité gouvernemental a entamé un premier échange sur la régulation dans le processus d'admission aux filières Santé. Il cite le cas de candidat·es en physiothérapie qui, après une année complète de formation et de stage, se retrouvent exclu·es lors de l'examen de régulation, perdant ainsi une année. Personnellement, le Président du Comité gouvernemental se montre sceptique quant à leur réorientation possible vers les soins infirmiers.

Avant de pouvoir répondre formellement au postulat, le Comité gouvernemental a jugé nécessaire de mener une étude approfondie et indépendante sur les modalités d'admission pour les filières régulées de santé, avec des résultats attendus pour 2025. Ce mandat a été confié à la Haute École de Formation Professionnelle (HEFP).

Les modalités d'acquisition de l'expérience du monde du travail (EMT) et leur intégration aux critères d'admission varient selon les HES. Dans certaines HES alémaniques, les conditions plus souples incitent certains étudiant·es des cantons bilingues à étudier ailleurs. Le Comité gouvernemental souhaite aussi approfondir cette question.

Résolution « Impact des mesures d'économies fédérales sur la HES-SO »

Le Bureau de la Commission a été alerté sur les impacts possibles des mesures d'économie envisagées par le Conseil fédéral sur la base du rapport Gaillard, qui pourraient transférer plusieurs millions à la charge de la HES-SO et des cantons. Il est important de sensibiliser les parlementaires fédéraux à cette problématique, qui pourrait menacer des programmes de formation, de recherche ou de mobilité internationale.

Le Bureau propose de marquer une position forte en soutien au financement fédéral de la formation tertiaire en général et de la HES-SO en particulier, via l'adoption de la résolution suivante :

Résolution de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO : impact des mesures d'économies fédérales sur la HES-SO

Les effets des mesures préconisées par le rapport Gaillard toucheraient lourdement les hautes écoles.

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO identifie un risque important de report de charges sur la HES-SO, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions, et en conséquence sur les budgets des cantons partenaires et contributeurs.

Par l'intermédiaire du Comité gouvernemental, la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) veut sensibiliser et mobiliser les parlementaires fédérales et parlementaires fédéraux romands sur la nécessité de maintenir et même de renforcer une formation professionnelle tertiaire de qualité à même de répondre aux enjeux sociétaux tout en maintenant un haut taux d'employabilité des diplômé-es des HES.

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO craint des mesures qui risquent d'affaiblir les projets de recherche, la formation tertiaire professionnalisante et la mobilité internationale.

Cette résolution a été adoptée le 6 décembre 2024, par 34 voix pour et 3 abstentions ; et a été transmise au Comité gouvernemental.

2. PLAN D'INTENTIONS, COMPTABILITÉ ANALYTIQUE, PLAN FINANCIER, BUDGET ET COMPTES

Stratégie globale et plan d'intentions 2025-2028 de la HES-SO

Formuler une stratégie globale est une nécessité de conduite institutionnelle. Le Président de la Commission a salué le travail remarquable d'analyse de la période précédente 2021-2024, intitulé « rétrospective critique », que la HES-SO a réalisé pour chaque mission, en délivrant des constats sur les points d'accomplissement et les points d'attention.

Les contenus et les constats sont le fruit d'un travail collectif au sein de l'institution. La HES-SO a décrit les 10 objectifs stratégiques qui portent sur les 4 grands axes de l'institution :

1. Enseignement : partenariat avec le terrain / défis du 21^e siècle / flexibilisation.
2. Recherche : écosystème & partenariats / culture HES de la recherche / science ouverte et utile
3. Contribution à la société : responsabilité sociétale / valeur des prestations et des services
4. Politiques institutionnelles : ancrage européen / pilotage & efficacité HES-SO

Une page dédiée du site de la HES-SO est consacrée à la stratégie globale et au plan d'intentions (<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/strategie-globale-et-plan-dintentions-2025-2028>). Sur cette base, les cantons ont élaboré la Convention d'objectifs qui lie la HES-SO et les cantons pour cette période 2025-2028.

Constats et remarques sur le budget 2025 et le plan financier de développement (PFD) 2025-2028

À l'issue d'un long processus, le Comité gouvernemental a adopté le budget 2025 ainsi que le Plan financier et de développement (PFD) pour la période 2025-2028. Cette décision a notamment permis de libérer la première tranche de 2,2 millions du fonds d'investissement pour le développement des infrastructures numériques en 2025. Le Comité gouvernemental a également adopté le cofinancement pour le programme spécial dans le cadre de l'initiative pour des soins infirmiers forts. Cela représente la contrepartie de la HES-SO pour obtenir les financements fédéraux spécifiques aux HES pour le volet formation.

Le Comité gouvernemental a adopté le Plan financier et de développement (PFD) pour la période 2025-2028. Dans le budget global de la HES-SO, le Président de la Commission constate que les contributions des cantons en faveur des hautes écoles augmentent régulièrement chaque année. Il considère cette évolution comme un développement positif pour la formation et la recherche. Malgré une stagnation, voire une baisse, de la population estudiantine, les contributions cantonales augmenteront de 397 millions en 2024 à 434 millions en 2028, soit une hausse de 2,3 % par an. (En termes d'effectifs, la HES-SO progresse moins rapidement que les autres HES en Suisse).

Contribution des cantons partenaires selon le Plan financier et de développement 2025-2028 :

Contributions des cantons	B2024	B2025	PFD2026	PFD2027	PFD2028
Arc	50'784'300	50'260'500	51'398'200	52'969'400	53'624'400
FR	52'542'200	52'364'400	53'698'300	55'353'500	56'165'500
GE	111'734'100	116'812'100	119'544'000	123'111'000	124'844'500
VS	50'345'500	52'569'100	53'718'800	55'084'300	55'799'900
VD	131'696'300	136'191'900	139'180'200	143'012'800	144'335'300
Total	397'102'400	408'197'800	417'539'400	429'531'100	434'769'700
<i>Croissance ./ n-1</i>		2.8%	2.3%	2.9%	1.2%

Subventions aux écoles selon le Plan financier et de développement 2025-2028 :

Subventions	B2024	B2025	PFD2026	PFD2027	PFD2028
Haute Ecole Arc	43'269'800	40'524'200	40'826'800	41'708'900	41'900'600
HES-SO Fribourg	63'177'700	60'125'100	61'141'100	62'289'800	62'866'500
HES-SO Genève	147'270'500	151'857'500	153'095'500	155'638'500	156'806'400
HES-SO Valais-Wallis	56'075'900	57'701'000	58'082'100	58'454'200	58'798'900
Hautes écoles vaudoises	130'176'200	131'142'000	132'197'900	135'221'500	136'430'000
HES-SO Master	21'463'200	22'730'900	22'712'700	22'773'000	22'833'600
Hautes écoles conventionnées	32'669'000	33'880'000	35'713'200	37'432'400	38'392'800
Total	494'102'300	497'960'700	503'769'300	513'518'300	518'028'800
<i>Croissance ./ n-1</i>		0.8%	1.2%	1.9%	0.9%

Évolution négative du résultat de la comptabilité analytique

Le Comité gouvernemental a discuté de la comptabilité analytique de la HES-SO, soulignant son rôle essentiel comme outil de pilotage. Le résultat analytique se dégrade, avec un déficit de 109 millions en 2023, soit une dégradation de 13,2 millions par rapport à 2022, et une hausse du coût par étudiant-e malgré une baisse de 2,7 % des effectifs en Bachelor.

Le Président du Comité gouvernemental rappelle que 95 % des diplômé-es de la HES-SO trouvent un emploi dans l'année qui suit la fin de leur cursus. Le potentiel existe, mais il reste nécessaire de travailler sur l'ensemble des paramètres : filières d'accès, procédures de régulation, filières en tension, formations en emploi, etc. La HES-SO opère au niveau intercantonal, mais chaque canton demeure responsable de la formation professionnelle, qui garantit l'apport de jeunes talents à la HES-SO.

Le personnel du pilier Bachelor progresse légèrement (+0,9 %), tandis que l'administration des services centraux augmente fortement (+8,2 %), avec des variations selon les cantons et les écoles. La Commission préconise de suivre attentivement l'évolution de ces charges. La HES-SO est pleinement consciente de la situation financière des cantons et devra réfléchir attentivement à l'évolution de certaines charges dans la comptabilité analytique.

En revanche, la recherche reste dynamique : les fonds de tiers ont atteint 77,5 millions (+7,8 %) avec 50 EPT supplémentaires, certaines écoles se distinguant par leur efficacité dans le développement de projets et l'acquisition de fonds compétitifs.

Le modèle financier est devenu très complexe au fil des ans, pour cette raison, le Comité gouvernemental a chargé le Rectorat d'initier un travail de fond sur la révision du modèle financier dès 2025 en collaboration avec les chef-fes des services et le Comité directeur.

3. THÉMATIQUE DE L'ANNÉE 2024 :

Le thème de l'année 2024 était de mettre en avant quelques parcours exemplaires de diplômé-e-s de la HES-SO issus de divers domaines.

Au cours de l'année, ont été présentés une violoniste virtuose diplômée de l'HEMU, une œnologue formée à Changins ayant converti son domaine à la culture biologique, ainsi qu'une équipe de recherche de la HEG Genève qui a développé un bonnet de natation équipé de capteurs permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes de nager de manière autonome, projet né lors de leur dernière année de leur cursus académique.

Au nom de M. Tarcis Ançay (VS),
Président de la CIP HES-SO en 2024

Mars 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA HES-SO (CIP HES-SO), CI-APRÈS LA COMMISSION

La Commission n'ayant pas publié son rapport d'activité sur l'année 2023, ce rapport est annexé au rapport 2025.

La portée du contrôle exercé par la Commission est définie à l'article 10 de la Convention intercantonale sur la HES-SO : a) les objectifs stratégiques de l'institution et leur réalisation ; b) la planification financière pluriannuelle ; c) le budget annuel ; d) les comptes annuels ; e) l'évaluation des résultats obtenus par l'institution. Le contrôle exercé par la Commission est de nature politique et relève de la haute surveillance. Dans ce cadre, la Commission ne définit pas les objectifs stratégiques de l'institution, mais en contrôle leur mise en œuvre. Ce mode de contrôle interparlementaire est spécifique aux établissements régis par des conventions intercantionales.

En 2023, la Commission s'est réunie à deux reprises, le 20 mars et le 26 juin à Lausanne, ainsi que le 1^{er} décembre à Delémont. Le Bureau de la commission s'est réuni trois fois, les 6 mars, 5 juin et 13 novembre 2023.

Le Bureau de la Commission était composé des membres suivants, cheffes et chefs de leur délégation cantonale respective.

M. Raoul Jaeggi (JU), président
M. Tarcis Ançay (VS), vice-président
Mme Moussia de Watteville (BE)
Mme Carine Carvahlo (VD)
Mme Diane Skartsounis (NE)
M. Xavier Magnin (GE)
M. Marc Pauchard (FR)

Dans ce compte rendu, la Commission présente les points saillants de ses travaux. Le document se divise en quatre parties : un préambule ; les interventions de la Commission (interpellation, postulats et résolution) ; les thèmes institutionnels examinés (plan d'intentions, comptabilité analytique, plan financier, budget et comptes) ; et la thématique annuelle.

1. PRÉAMBULE

Mme Luciana Vaccaro réélue à la présidente de swissuniversities

Mme Luciana Vaccaro, rectrice de la HES-SO, a été reconduite à la présidence de swissuniversities jusqu'en juillet 2027. Elle poursuit son engagement en faveur des hautes écoles suisses, notamment pour garantir leur financement dans le cadre du message FRI 2025-2028, assurer leur pleine association aux programmes européens Horizon Europe et Erasmus+, et promouvoir le développement de l'Open Science.

2. LES INTERVENTIONS INTERPARLEMENTAIRES

Renoncer à la rédaction d'un règlement d'application - Réponse du Comité gouvernemental à la résolution de la Commission

Pour rappel, la Commission avait déposé une résolution demandant au Comité gouvernemental de surseoir à la rédaction du règlement d'application afin de garantir l'autonomie de la HES-SO. Lors de sa séance du 16 mars 2023, le Comité gouvernemental a suivi cette recommandation, estimant qu'il n'était juridiquement pas possible de fixer des délégations de compétences dans un règlement d'exécution.

En novembre 2023, le Comité gouvernemental a exprimé sa volonté d'identifier d'éventuels points d'amélioration de la Convention intercantonale sur la HES-SO, dont l'examen sera poursuivi sur 2024 et 2025. La Commission relève que cette Convention définit clairement les compétences du Comité gouvernemental, notamment en matière d'ouverture ou de fermeture de filières ainsi que d'approbation des budgets et des comptes, la convention d'objectifs constituant l'outil central du pilotage politique dans le respect de l'autonomie du Rectorat.

Enfin, la Commission rappelle qu'un audit organisationnel avait mis en évidence un sous-dimensionnement du Rectorat et recommandé l'engagement supplémentaire de **vice-rectrice ou vice-recteur des opérations**. À ce stade, le Comité gouvernemental n'a pas retenu cette proposition.

Postulat « afin de renforcer les filières des professions en pénurie »

Ce postulat demande au Comité gouvernemental d'identifier les mesures permettant de renforcer les filières HES confrontées à une pénurie de personnel, notamment dans les domaines de la transition écologique et numérique, ainsi que dans les secteurs social et santé, en lien avec l'initiative pour des soins infirmiers forts.

La Suisse occidentale est particulièrement concernée, notamment pour atteindre les objectifs climatiques à l'horizon 2030, ce qui implique de développer les compétences liées à la transition énergétique. Dans le domaine de l'ingénierie, le manque de vocations, en particulier chez les femmes, demeure un défi important.

La HES-SO travaille à augmenter le nombre de diplômé-es, notamment dans la santé, dans le cadre de sa planification stratégique afin de mieux répondre aux besoins du marché du travail. Dans le travail social, la demande dépasse largement les places disponibles, ce qui nécessiterait une volonté politique pour élargir les capacités de formation.

Dans l'ingénierie, les inscriptions stagnent déjà dans les filières d'apport, ce qui appelle à renforcer l'attractivité des métiers techniques et à encourager davantage de jeunes, en particulier les femmes, à s'y engager.

Enfin, l'orientation des jeunes et la formation continue, dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie, sont également identifiées comme des leviers importants pour répondre aux besoins du marché du travail.

La Commission a accepté ce postulat à l'unanimité, dans sa séance du 1^{er} décembre 2023, et l'a transmis au Comité gouvernemental.

Postulat « modifier la planification des examens d'entrée dans le domaine Santé de la HES-SO »

Le postulat est annexé au présent compte-rendu, il traite de la procédure de régulation dans le domaine Santé de la HES-SO.

La place de la régulation est problématique, car les tests d'admission sont réalisés à l'issue du MCS. En cas de non-sélection, il s'agit d'une année de perdue pour les jeunes qui doivent alors se réorienter dans un autre domaine. De plus, cette année d'études engendre des coûts importants pour la collectivité.

En 2020, le domaine Santé de la HES-SO a mené une étude sur la régulation, en particulier sur le moment adéquat pour passer ces tests, avant ou après le MCS. À ce jour, aucune décision n'a été prise, notamment en raison d'un projet conduit au niveau national, par le Conseil des hautes écoles, sur la diversité des dispositifs de validation de l'expérience du monde du travail (EMT) qui existe dans les HES suisses.

En conclusion, la situation actuelle reste insatisfaisante et doit être revue pour les raisons suivantes :

- Un nombre important de candidates et candidats perd une année en cas d'échec aux tests de régulation pour entrer dans une formation Bachelor dans le domaine Santé.
- Cela représente de coûts importants pour la collectivité.
- Les candidates et candidats germanophones partent vers les HES de Suisse alémanique, en raison du dispositif actuel plus stricte de la HES-SO.

Il est demandé au Comité gouvernemental de la HES-SO de revoir le moment des tests de régulation et d'étudier l'opportunité de les placer avant le début des MCS, permettant le cas échéant une réorganisation plus rapide.

Ce postulat a été adopté à l'unanimité par la Commission le 1er décembre 2023 et transmis au Comité gouvernemental qui a un délai de six mois pour y répondre.

Position du Comité gouvernemental et du Rectorat

Il s'agit de questions systémiques importantes, avec de fortes disparités au niveau national, ce qui préoccupe la HES-SO depuis longtemps. Il est essentiel de maintenir un dispositif de régulation unique pour l'ensemble de la HES-SO.

Les cantons alémaniques utilisent depuis longtemps des dispositions transitoires, créant une concurrence pour les cantons bilingues, dont les étudiant-es germanophones peuvent être attiré-es vers ces filières. Un travail national est en cours pour uniformiser les procédures.

Comment garder des jeunes qui sont motivés à se former dans les professions de la santé

Il y a une très forte pénurie dans les métiers de la santé, le défi consiste à trouver des solutions pour ne pas perdre les jeunes qui sont intéressé-es par ce domaine. En physiothérapie, moins de 15% des candidatures sont retenues ; il faut considérer la meilleure manière de garder dans le système les personnes qui ne sont pas sélectionnées.

Le Rectorat a l'intention de présenter au Comité gouvernemental une demande pour augmenter le nombre de places de formation dans ces domaines à pénurie où les besoins en personnel sont très importants.

3. THÈMES INSTITUTIONNELS

Domaine Santé : état de lieux et perspectives pour les filières régulées en situation de pénurie

En 2023, la Commission a examiné les mesures de régulation des admissions dans le domaine Santé de la HES-SO. Dans sa séance du 26 juin 2023, elle a entendu à ce sujet la responsable du domaine, ce qui a permis à la Commission d'identifier les problématiques suivantes :

Expérience du monde du travail (EMT)

En résumé, la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) exige des titulaires d'une maturité gymnasiale une année d'expérience du monde du travail en lien avec le domaine d'études. Dans le domaine Santé, cette exigence est remplie à la HES-SO par une année de modules complémentaires (MCS) de 32 semaines, préalable à l'entrée en Bachelor sous réserve de la régulation.

Certaines HES de Suisse alémanique appliquent toutefois des dispositions transitoires permettant d'acquérir tout ou partie de cette expérience pendant, voire après, la formation. La Commission encourage donc la HES-SO à agir au niveau national pour harmoniser les pratiques dans le respect du cadre légal.

Procédure de régulation

À la HES-SO, la plupart des filières Bachelor Santé sont régulées (ergothérapie, nutrition et diététique, ostéopathie, physiothérapie et sage-femme), sauf soins infirmiers et technique en radiologie médicale. Il y a une seule épreuve de régulation pour les cinq filières. La régulation sélectionne environ 400 étudiant-es sur 1'600 à 1'800 candidatures, soit un quart, en fonction des places disponibles. La Commission demande au Comité gouvernemental de renforcer la formation de personnel dans ces professions en pénurie.

Nature de la régulation

Les tests psychotechniques, identiques pour Santé et Travail social, visent à sélectionner les candidat-es les mieux adaptés pour le Bachelor.

Ils avantagent cependant les titulaires de maturité gymnasiale au détriment des voies spécialisées ou professionnelles, alors que les directives fédérales demandent précisément de ne pas désavantager ces parcours spécifiques. La Commission encourage la HES-SO à diversifier ces tests pour évaluer aussi les compétences sociales et de gestion du stress.

Moment de la régulation

À la HES-SO, la régulation a lieu en avril, en fin du module complémentaire (MCS), contrairement aux autres HES de Suisse alémanique qui la font avant le début des MCS ou de l'expérience du monde du travail (EMT). Seules les personnes déjà sélectionnées suivent les MCS, tandis que les non-admis peuvent se tourner vers les filières non régulées. La Commission a déposé un postulat demandant d'étudier l'anticipation des tests avant les MCS.

Travaux au niveau national sur l'admission dans les HES santé

Deux objectifs sont discutés au niveau national :

- harmoniser les modalités de l'expérience du monde du travail (EMT), ce qui pourrait modifier les modules complémentaires santé (MCS) à la HES-SO, et
- mettre en place une régulation qui ne pénalise pas les voies spécifiques (maturités professionnelles et spécialisées).

Les travaux de régulation de la HES-SO sont suspendus en attendant ces décisions nationales.

Travaux en cours pour l'augmentation des effectifs des filières régulées

Il est paradoxal d'avoir des filières régulées dans des professions en pénurie. À la HES-SO, le nombre de places de formation augmente, mais trois facteurs limitent encore la croissance□:

- La formation pratique reste le principal frein. Il faut accroître la disponibilité de stages dans les institutions socio-sanitaires et les cabinets privés.
- La relève académique pose problème, notamment pour trouver des enseignants et chercheurs titulaires d'un Master ou d'un PhD.
- Les infrastructures□et les locaux mis à disposition par les cantons doivent permettre l'accueil des nouvelles promotions.

Vérification de la réalisation des objectifs de l'institution – Note de suivi de la COB

Conformément aux dispositions de la Convention intercantonale sur la HES-SO, le contrôle de la Commission porte sur les objectifs de l'institution et sur leur réalisation. Dès lors, il paraît intéressant d'avoir un suivi sur la Convention d'objectifs quadriennale 2021-2024.

La Vice-rectrice Qualité fait un retour sur le suivi de la Convention d'objectifs (COB) (présentation PowerPoint). Il s'agit du contrat qui lie la HES-SO aux autorités politiques pour une durée de quatre ans. Chaque année, le Rectorat établit un rapport à l'attention du Comité gouvernemental, qu'il peut partager avec la Commission interparlementaire de contrôle.

La HES-SO a quatre missions : l'enseignement, la recherche, la contribution à la société, la politique institutionnelle. Il existe 49 critères de mesure des objectifs et actions.

Quelques points forts sont relevés : la force du Bachelor professionnalisant (enseignement), la hausse des fonds de tiers (recherche), la recherche interdomaine (recherche), les prestations de service (contribution à la société), l'accréditation institutionnelle confirmée (politique institutionnelle)

Et un point à approfondir : le « drop out », c'est-à-dire les étudiant-es qui arrêtent en cours de formation.

Budget 2024 et comptabilité analytique 2022

Pour rappel, le budget de la HES-SO était habituellement validé en juin de l'année précédente. Toutefois, la décision relative à l'indexation des salaires a conduit le Comité gouvernemental à étudier plusieurs variantes, retardant l'adoption du budget 2024 jusqu'à fin novembre 2023.

Finalement, l'indexation des salaires des hautes écoles est financée par les cantons en dehors de l'enveloppe HES-SO, via les fameuses conditions locales particulières (CLP). La HES-SO prend en charge le renchérissement de 1.7% pour la HES-SO Master, les écoles de La Manufacture et de Changins, ainsi que pour le Rectorat.

Le budget de la HES-SO est construit pour être équilibré avec des sources et des utilisations à la même hauteur. Le budget 2024 s'établit à 579.5 mios en hausse de 0.95% par rapport au budget 2023.

Il est indiqué un prélèvement sur le Fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement, destiné au financement partiel de nouvelles filières et orientations (1'145'500.-) ainsi que des projets prioritaires liés à l'Enseignement et à la Durabilité (580'000.-).

Subventions versées aux hautes écoles (utilisation des financements) :

Par rapport au budget 2023, les subventions totales versées aux hautes écoles augmentent de 4 millions, de 490 millions à **494 millions, soit une progression de 0.82%**. Plus précisément, pour la formation de base (Bachelor et Master) la croissance des enveloppes est de 0.66% par rapport au budget 2023, à 448'318'400.- pour 2024. La différence concerne la contribution aux infrastructures qui est stable à 43'085'200 et le financement ad hoc aux nouvelles filières et orientations de 2'698'700.-.

Contributions des cantons partenaires

Les contributions des cantons partenaires augmentent de 6 millions (de 391 à 397 millions), soit 1.58%, par rapport au budget 2023.

Résultat analytique de fonctionnement (RAF)

Prise en charge du déficit analytique directement par les cantons.

La perte analytique pour 2022 passe à -96.2 millions, soit une dépréciation de 5.3 millions (+5.8%) par rapport au résultat de 2021. La Commission demande si des mesures ont été envisagées pour résorber ce déficit.

Le déficit enregistré dans la comptabilité analytique (-96,2 millions en 2022 : produits directs de 690,1 millions moins charges courantes de 786,2 millions) est effectivement couvert directement par les cantons via les conditions locales particulières (CLP). Ces montants n'apparaissent pas dans les comptes de la HES-SO et sont votés par les cantons dans le cadre de leur budget respectif sous forme de subventions directes.

Évolution du résultat analytique de fonctionnement (RAF) :

Résultat analytique (RAF) négatif à 96.2 mios, soit une dépréciation de 5.3 mios (+5.8%) par rapport à 2021 :

- Impact positif : Fonds de tiers Ra&D en augmentation de 3.3% (+2.3 millions)
- Impact négatif : Évolution des ressources en personnel (+25.9 EPT par rapport à 2021)

On constate que les charges courantes augmentent plus vite que les produits : les produits sont en hausse de 12.7 millions (+1.9%) par rapport à 2021, mais les charges courantes progressent de +2.3%, soit de 18 millions : les salaires augmentent de 11.8 millions ; les biens, services et marchandises progressent de 6.2 millions.

Répartition des charges de fonctionnement (787.4 mios en 2022)

- Au sein de la HES-SO, le Bachelor représente 60.4% des coûts (51.7% au niveau national)
- Le Master représente 8.5% des coûts (10.8% au niveau national)
- 24.4% des ressources sont attribuées à la Ra&D (27.5% au niveau national)
- 3.9% des coûts sont alloués à la formation continue (7.6% au niveau national)

La baisse des effectifs estudiantins, de 17'071 à 16'966, a un effet sur le coût moyen par EPT (Bachelor) : le coût moyen par étudiant·e passe de 27'444.- frs à 28'029.- frs.

Au niveau de la recherche, les fonds de tiers augmentent de 2.3 millions à 72 millions en 2022.

Pilier Recherche appliquée et développement (Ra&D) ; déficit de 67.7 mios sur 96.2 mios

La Rectrice qualifie la situation de paradoxale : en Suisse, le financement du FNS ne couvre qu'une part limitée des frais généraux (infrastructures, équipements, énergie), obligeant la HES-SO à compléter chaque projet. Dans les pays nordiques, ces coûts sont largement pris en charge par les bailleurs de fonds.

L'augmentation des charges Ra&D et le déficit associé reflètent le succès des projets de recherche de la HES-SO. La couverture de ce déficit est assurée par les conditions locales particulières (CLP) : les cantons compensent les frais généraux non couverts. Autrement dit, le modèle suisse repose sur un financement de base des projets de recherche pris en charge par les cantons.

4. THÉMATIQUE ANNUELLE ABORDÉE LORS DES TROIS SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA COMMISSION

Le Président de la Commission avait choisi pour l'année 2023 de présenter les spécificités des HES et de la HES-SO en particulier. Cette thématique a été déclinée en trois volets, en mars l'Enseignement, en juin la Recherche appliquée et Développement (Ra&D) et en décembre la « 3e mission », soit les enjeux sociétaux et le lien avec les acteurs socio-économiques de nos régions.

Depuis 25 ans le succès des HES est indéniable, les diplômé·es des HES trouvent aisément du travail. En d'autres termes, les formations HES répondent aux besoins de l'économie. Néanmoins, il reste parfois difficile de situer les HES dans le paysage des formations de niveau tertiaire et de celles du secondaire II.

Au nom de M. Raoul Jaeggi (JU)
Président de la CIP HES-SO en 2023

Mars 2026

Annexe : Postulat de la Commission en vue de modifier la planification des examens d'entrée dans le domaine Santé de la HES-SO (modalités d'admission / moment de la régulation)

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE CONTRÔLE DE LA HES-SO (CIP HES-SO)



Postulat en vue de modifier la planification des examens d'entrée dans le domaine Santé de la HES-SO (modalités d'admission / moment de la régulation)¹

Pour pouvoir accéder aux études proposées dans le domaine Santé de la HES-SO, il est actuellement nécessaire d'effectuer une année de maturité spécialisée santé. Et cela quelle que soit la formation précédente : CFC, diplôme de l'ECG, maturité gymnasiale, Bachelor universitaire...²

Suite à cette année, les étudiantes et les étudiants doivent passer un examen pour rentrer dans les filières physiothérapie, ergothérapie, ostéopathie. Cette année de maturité santé (année de modules complémentaire (MCSa) ne prépare pas à ces examens, qui sont des examens psychotechniques.

Et si on échoue à ces examens, cette année est perdue pour l'étudiante ou l'étudiant et coûte cher à la collectivité.

De plus, durant cette année, les titulaires d'une maturité gymnasiale ne se forment pas, les branches qui y sont enseignées ont déjà été vues précédemment (chimie, physique, anatomie...).

Dans le Canton du Valais en particulier, on se pose la question de savoir pourquoi les élèves haut-valaisans ne fréquentent pas l'école de physio de Loèche-les-Bains. Tout simplement parce qu'ailleurs en suisse alémanique, ce fameux examen d'entrée se fait AVANT de commencer, et l'année de maturité santé (MCSa) est intégrée au cursus qui est de 4 ans.

Conclusion :

La Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO (CIP HES-SO) demande au Comité gouvernemental de revoir cette procédure d'admission aux filières régulées du domaine Santé de la HES-SO, et au moins de faire passer ce fameux examen de régulation AVANT le début du cursus, ce qui donnerait la possibilité à la candidate ou au candidat de se réorienter directement.

Vote :

Dans sa séance du 1er décembre 2023, la CIP HES-SO a décidé à l'unanimité de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer au Comité gouvernemental.

¹ Postulat déposé auprès du Bureau par M. Tarcis Ançay (VS), au nom de la délégation valaisanne, le 9 novembre 2023, dans le délai imparti de 20 jours avant la séance plénière de la CIP HES-SO.

² Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO (adopté le 28 septembre 2021) :

Modules complémentaires Art. 5

¹Les titulaires des titres de formation suivants non spécifiques au domaine d'études visé ont accès à la formation Bachelor moyennant la validation de modules complémentaires équivalents à une année d'expérience du monde du travail avant l'entrée en Bachelor :

- a) maturité professionnelle + CFC dans une profession non apparentée au domaine de la santé ;
- b) maturité gymnasiale ;
- c) maturité spécialisée dans une autre orientation que santé ;
- d) préavis de réussite de l'atelier ASD.

²Les modules complémentaires équivalents à une année d'expérience du monde du travail doivent être validés avant l'entrée en formation Bachelor et font l'objet d'une attestation.

Le 1er décembre 2023